



Documents à fournir en vue d'une demande de duplicata de carte grise (vol, perte ou détérioration)

Attention ! Le nouveau certificat d'immatriculation sera édité à l'identique de l'ancienne carte grise (même nom, même adresse).

Liste des documents à fournir par le titulaire :

- Un **justificatif d'identité** doit être fourni pour chaque co-titulaire (soit le permis de conduire français soit la carte d'identité en cours de validité soit le passeport en cours de validité soit le carnet de circulation en cours de validité),
- Le **permis de conduire** du titulaire du véhicule (si le permis de conduire fourni ne précise pas le nom marital, joindre la photocopie du livret de famille ou une photocopie de l'acte de mariage),
- Un **justificatif de domicile** daté de moins de six mois au nom du demandeur (photocopie d'une facture de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, téléphone portable ou photocopie de l'avis d'imposition ou photocopie de l'attestation d'assurance du logement ou photocopie d'une quittance de loyer délivré par un professionnel de l'immobilier ou photocopie de l'assurance habitation ; si vous êtes **hébergé(e)** : pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant, justificatif de domicile daté de moins de six mois au nom de l'hébergeant, attestation d'hébergement datée de moins de six mois et signée par l'hébergeant ; si le titulaire est une **personne morale** ou une entreprise : joindre un extrait k-bis original de moins de six mois ainsi qu'un justificatif d'identité de son représentant légal),
- La **demande de certificat d'immatriculation** du véhicule concerné (cerfa 13750*05 ; cocher « duplicata » ; remplie, datée et signée ; s'il y a un co-titulaire, indiquer son nom et ajouter sa signature ; pour un véhicule en location, fournir le mandat de la société de leasing vous autorisant à effectuer les démarches administratives ; cochez la case « changement de domicile si votre adresse est différente de celle mentionnée sur la carte grise originale),
- En cas de **vol**, fournir l'exemplaire original de la déclaration de vol (déclaration établie par les services de police ou de gendarmerie),
- En cas de **perte**, fournir l'exemplaire original de la déclaration de perte (cerfa 13753*04),
- En cas de **détérioration**, fournir le certificat d'immatriculation détérioré,
- La preuve d'un **contrôle technique** (ce document n'est pas nécessaire lorsque le véhicule concerné a moins de 4 ans ou lorsque le contrôle technique n'est pas obligatoire),
- L'**attestation d'assurance** du véhicule à immatriculer (carte verte ou courrier de notification de l'assureur),
- **Mandat d'immatriculation** (cerfa 13757*03 ; daté et signé),

Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'un traitement favorable